

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
DISPOSITIF  
DES PERSONNES QUALIFIÉES  
DE SEINE-ET-MARNE**

Données personnelles

Nom :

Prénom :

Dernier poste occupé :

Date de la retraite (le cas échéant) :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Nous vous remercions de joindre une pièce d'identité.

Parcours : principales étapes de votre parcours professionnel ainsi que les catégories de public auprès desquelles vous exercez ou avez exercé :

Motivations (en quelques lignes)

Nous vous remercions de joindre un Curriculum Vitæ (CV) à votre candidature.

Je soussigné-e- \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance des conditions de qualification et d'expérience, ainsi que du rôle et du champ d'intervention de la personne qualifiée. Je m'engage à ne pas détenir directement ou indirectement des intérêts particuliers, quelle que soit leur nature ou être salarié(e) dans les associations, établissements, services ou lieux de vie et d'accueil intéressés par la demande sur laquelle je serai sollicité(e).

Conformément à l'article L133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'extrait de casier judiciaire B2 et le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) seront contrôlés pour les personnes dont la candidature sera retenue.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

[Formulaire à envoyer :](#)

**Avant le 31 août 2024 :**

- En remplissant le formulaire directement sur démarches simplifiées <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-personnes-qualifiees77>

- **ou par voie postale :**

Délégation départementale de l'ARS de Seine-et-Marne  
Département Autonomie  
13 avenue Pierre Point  
CS 30781  
77567 LIEUSAIN Cedex

Conseil départemental de Seine-et-Marne  
Hôtel du Département  
DGA Solidarité - Direction de l'Autonomie  
19 rue Saint Louis  
77012 MELUN Cedex

DDETS de Seine-et-Marne  
Mission Inspection  
Cité administrative  
20 quai Hippolyte Rossignol  
77011 MELUN Cedex

L'ARS Ile-de-France procède à un traitement de données à caractère personnel sur le fondement de l'article 6 1. c) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour permettre le recrutement et la désignation des personnes qualifiées mentionnées à l'article L311-5 du Code de l'action sociale et des familles.

Les données à caractère personnel vous concernant (données d'identification, coordonnées, données relatives à la vie professionnelle) sont conservées le temps du processus de recrutement puis détruites à l'issue d'une durée de 12 mois. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : personnels habilités de l'ARS Île-de-France, le Président du Conseil départemental et le Préfet de département.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation

particulière, au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au délégué à la protection des données de l'ARS par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données de l'ARS, Immeuble Curve, 13 rue du Landy 93200 SAINT-DENIS ou par courriel à l'adresse : [ars-idf-dpd@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-dpd@ars.sante.fr)

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés. »